

*Assurance-chômage—Loi*

**M. Keeper:** Est-il conservateur?

**M. Rodriguez:** J'ignore ce qu'il est à l'heure actuelle. Dieu seul le sait. Cependant, il souscrivait, en fait, au rapport de la Commission Forget. Il voulait le mettre en oeuvre.

Or voilà maintenant que le gouvernement donne suite à ce que nous réclamons, des mesures sensées. Au lieu de pénaliser les pauvres de s'en prendre à l'arrière-pays ou de punir les chômeurs, du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois dans les régions où ils vivent, le gouvernement devrait consacrer son temps et ses énergies à élaborer des stratégies de création d'emplois dans les régions. Comme nous l'avons dit au gouvernement précédent et nous le répétons au gouvernement actuel, ces stratégies ne peuvent voir le jour que lorsque le gouvernement au pouvoir agit. Il faut que le gouvernement planifie la stratégie et participe à sa mise en oeuvre.

Nous craignons qu'une fois l'accord commercial mis en orbite, les Américains mènent la danse et que le gouvernement ne puisse plus jamais s'ingérer dans l'économie du pays. Nous nous alignerons sur la Reaganomie. Mon parti a exprimé la crainte que cet accord enlève à tout gouvernement futur . . .

**Mme McDonald:** Harmonisation.

**M. Rodriguez:** Le gouvernement utilise des mots comme «harmoniser». Être en «harmonie» veut dire être à l'unisson.

**Mme McDonald:** Ce mot fait penser à «arme».

**M. Rodriguez:** La députée va plus loin que moi. Être en «harmonie» veut dire être à l'unisson. Telle est la connotation musicale de ce mot.

**M. Keeper:** Et que pensez-vous de discorde?

**M. Harris:** Quel air jouent-ils?

**M. Rodriguez:** Ils jouent la chanson de Ronnie dans «Sun-down».

**M. Harris:** Et Brian chante.

**M. Rodriguez:** Voilà la connotation musicale. Pour la députée, cela évoque le mot «arme». Le premier ministre chante «When Irish Eyes Are Smiling» en harmonie ou en désaccord avec Ronnie, à Québec. Il a chanté là-bas et il s'imagine maintenant que tout le reste doit être joué sur la même note.

Nous croyons que l'accord aura des effets nuisibles. Au lieu d'harmoniser le Canada, il fera du tort aux Canadiens. Il causera des torts irréparables à notre pays.

On craint, à juste titre, que des programmes comme l'assurance-chômage seront sacrifiés lorsque les Américains voudront harmoniser nos programmes avec ceux qu'ils n'ont pas, et espérons qu'ils ne seront pas là trop longtemps.

J'ai dit que je voulais parler de l'administration du régime d'assurance-chômage. L'année dernière, j'ai constaté que l'assurance-chômage n'avait jamais été aussi mal administrée depuis mon arrivée ici, en 1972, quand le gouvernement a annoncé que le revenu de pension serait considéré comme un revenu gagné. Par la suite, on a fait marche arrière sur cette question jusqu'à ce que le projet de loi C-50 soit adopté à la Chambre des communes le printemps dernier.

Ce qui s'est passé, c'est que beaucoup de Canadiens qui avaient droit à des prestations d'assurance-chômage se sont

fait dire, quant ils en ont fait la demande en décembre 1985 et en janvier 1986, qu'ils devaient épuiser leur revenu de pension et leur indemnité de départ avant de revenir pour faire une demande d'assurance-chômage. Quand ils sont revenus en avril, ils se sont fait dire qu'ils n'avaient pas fait de demande avant le 5 janvier 1986 et qu'ils n'étaient donc pas admissibles aux prestations auxquelles ils avaient droit aux termes du projet de loi C-50.

Il y a un terrible gâchis partout au pays. Des milliers de Canadiens se sont vu refuser des prestations d'assurance-chômage. D'après mes calculs, 30 000 Canadiens qui y avaient droit n'ont pas obtenu d'assurance-chômage à cause du revenu de pension et de l'indemnité de départ qu'ils avaient reçus lorsque leur entreprise avait fermé ses portes ou encore lorsqu'ils avaient quitté les forces armées. Le programme était administré avec une dangereuse incurie. Aujourd'hui, il y a encore des milliers de Canadiens qui sont aux prises avec la bureaucratie et qui s'efforcent de faire valoir leurs droits. Nous en rencontrons à tous les jours.

Le comité permanent de l'emploi et de l'immigration a décidé qu'il voulait examiner la manière dont le ministère administrait les programmes d'emploi et d'assurance-chômage. Nous étions dirigés par le député de La Prairie (M. Jourdenais) qui manifestait une certaine indépendance à l'égard du gouvernement. Nous avions soigneusement préparé notre intervention. Or, voici que le gouvernement ne pouvait pas supporter une telle indépendance, de sorte qu'il a fait intervenir son équipe de fiers-à-bras pour enlever son poste au député. On l'a remplacé par un nouveau président qui a rapidement convaincu le comité de faire appliquer la méthode de Malaryk au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ensuite, il a fait annuler la comparution prévue des témoins devant le comité. Quand les témoins sont arrivés, la réunion avait été annulée. Il en a coûté au comité 1 500 \$. Voilà quel genre d'initiative le gouvernement prend. Comme nous approchions du moment d'examiner l'activité du ministère, le gouvernement a décidé qu'il n'en supportait pas l'idée, que les bureaucrates, les nababs de la bureaucratie, auraient la suprématie, et leurs larbins politiques se sont portés à leur défense.

● (1740)

Le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration doivent comprendre qu'ils ont été élus pour prendre des décisions et qu'ils ne sont pas les simples porte-parole des bureaucrates. Ils auraient intérêt à prêter une oreille attentive aux représentants élus du peuple qui les renseignent au sujet de la situation dans le pays en général, et à tenir compte des conseils qui leur sont prodigués par leurs collègues de parti, et surtout des rapports qui sont unanimes. Le comité de l'immigration a présenté au gouvernement plusieurs rapports unanimes sur les questions d'immigration, de réfugiés et d'assurance-chômage. Le gouvernement n'en a pas tenu compte. Je soupçonne que c'est parce que les mandarins de la fonction publique ont décrété que les mesures recommandées étaient trop coûteuses ou peu réalistes ou parce qu'ils y ont opposé une fin de non-recevoir.